

L'INDÉPENDANT

DES BASSES-PYRÉNÉES

JOURNAL REPUBLICAIN PARAISSANT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE

TÉLÉPHONE 0.33

TÉLÉPHONE 0.33

ABONNEMENTS :

	3 Mois	6 Mois	1 An
Pau, département et limitrophes.....	6 fr. 50	10 fr. 20	20 fr.
Autres départements.....	6 fr. 50	12 fr. 24	24 fr.
Étranger.....	10 fr. 50	18 fr. 36	36 fr.
Maires et Instituteurs des Basses-Pyrénées.....	8 fr. 16	16 fr.	32 fr.

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 11, Rue des Cordeliers, P.A.U.

Rédacteur en chef : OCTAVE AUBERT

La direction politique appartient au Conseil d'Administration de la Société Anonyme de L'INDÉPENDANT

Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces doit être adressé à P.A.U. à M. Georges HAURET, Administrateur-Comptable. A PARIS, aux diverses Agences pour les Annonces.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES :

Annonces judiciaires.....	20 c. la ligne
Annonces ordinaires.....	30 —
Réclames.....	50 —
Chronique locale ou Faits divers.....	1 franc.

Les Annonces de durée se traitent à forfait.

Nouvelles Officielles.

Judi (matin).

Bombardements réciproques dans la région de Juvincourt, au nord du bois des Gaurières, ainsi que dans les secteurs de l'Hartmannvillerkopf et du Schoenhöhe. En Woivre, un coup de main ennemi sur nos tranchées devant Regnéville, à échoué sous nos feux.

Canonnade intermittente sur le reste du front.

ARMÉE D'ORIENT

18 Décembre. — Rencontres de patrouilles sur le Strouma et dans la région de Doiran. Action d'artillerie sur les deux rives du Vardar entre le lac de Doiran et Monte.

Au nord de Monastir, l'ennemi a tenté un coup de main qui a échoué.

COMMUNIQUÉ BRITANNIQUE

19 Décembre (matin). — Un coup de main allemand a été rejeté cette nuit par nos feux au sud-est de Tuenappas.

Des détachements ennemis ont attaqué deux de nos postes vers Avion. Deux de nos hommes ont disparu.

Les tentatives infructueuses de l'ennemi, la nuit dernière, vers Passchendaele, nous ont permis de lui enlever quatorze prisonniers et 4 mitrailleuses.

Grande activité de l'artillerie allemande vers le bois de Ploetgater et le bois du Polygone.

AVIATION. — Les escadrilles australiennes ont opéré avec succès dans la journée du dix-sept. Deux de leurs pilotes, attaqués au cours d'opérations de réglage par de nombreux éclaireurs ennemis, ont réussi à abattre un de ceux-ci, dans nos lignes et à mettre les autres en fuite.

Hier, la brume épaisse a de nouveau réduit l'activité aérienne à la partie nord du front où de nombreuses opérations de réglage et de photographie ont été effectuées.

Nos aviateurs ont jeté, dans la journée, plus de 150 bombes sur les gares, voies de garage et tranchées ennemies et cantonnements.

La lutte qui a été très vive tout le jour dans cette partie du front s'est terminée à notre avantage. Sept appareils allemands ont été abattus en combats aériens. Un huitième a été détruit dans nos lignes par les tirs de nos canons spéciaux et un neuvième par nos feux d'infanterie. Trois autres aéroplanes ennemis ont été contraints d'atterrir désemparés. Trois des nôtres de sont pas rentrés.

Hier, à la nuit, nos pilotes ont bombardé les aérodromes de Saint-Denis, Westram, Roulers et Lichtervelde et les gares de Thourout, Ledeghem, Cambrai et Monin. Tous sont rentrés indemnes.

Judi (soir).

Activité moyenne de l'artillerie sans action d'infanterie.

COMMUNIQUÉ BRITANNIQUE

20 Décembre (après-midi). — Les Portugais ont repoussé un coup de main ennemi, la nuit dernière, au sud-est de Laventie.

Aucun événement important à signaler en dehors de quelque activité de l'artillerie allemande vers Passchendaele.

Nouvelles de la Guerre.

LES BOCHES ET LA PAIX

Amsterdam. — La nouvelle que l'Allemagne ferait connaître à brève échéance ses conditions générales de paix paraît avoir provoqué la plus vive sensation dans les milieux politiques de Berlin. On croit que la première de ces conditions sera une déclaration du désintéressement politique en ce qui concerne la Belgique. Il y aurait aussi un projet de déménagement en échange de la restitution des colonies allemandes. On ne parle pas de la question de l'Alsace-Lorraine.

Un télégramme de Berlin dit que c'est sur l'initiative de la diplomatie neutre que l'Allemagne soumettra ses propositions à l'Angleterre, la France, l'Italie et les États-Unis.

Genève. — Une Note communiquée par l'Agence Wolff répond aux récentes déclarations de lord Robert Cecil en posant les questions suivantes :

« Lord Robert Cecil ignorait-il qu'un diplomate anglais, exerçant une fonction officielle ; a fait, en août de cette année, une communication à une puissance neutre au sujet des buts de guerre de l'Allemagne ? Veut-il prétendre que cette communication n'a pas été faite sous une forme permettant au dit gouvernement neutre de croire que l'Angleterre attendait et préparait une démarche en conséquence de la part de cet État neutre auprès du gouvernement allemand ? »

UNE INFORMATION CONTRE MM. CH. HUMBERT, LADOUX ET LEYMARIE

Paris. — Le procureur de la République vient d'ordonner une information pour extension de fonds contre M. Ch. Humbert, le capitaine Ladoux et M. Leymarie sur la plainte de Pierre Lenoir.

SUR LE FRONT ITALIEN

Le communiqué.

Rome. — Hier, du col Caprile au mont Pertica, par une action sanglante qui a duré toute la journée, l'ennemi, faisant alterner des bombardements violents avec de fortes attaques d'infanterie, a tenté de pousser au sud sa propre ligne gauche. Seulement, après avoir laissé une centaine de prisonniers entre nos mains, l'adversaire a réussi à obtenir et à conserver quelques avantages dans la zone du Mont Aonone.

Sur la droite, au contraire, grâce à la résistance admirable déployée à Poust d'Osteria del Lepre par le 240^e d'infanterie (brigade Pesare), les efforts ennemis ont échoué.

Des tentatives de passer la Vieille Piave entre Oggradenico et Cavazuccherina ont donné lieu à de vifs combats locaux, auxquels ont concouru efficacement les batteries flottantes de la marine royale.

Quelques prisonniers ont été capturés. Au Solarolo.

Rome. — Au cours de la sixième et de la septième journées de la bataille entre la Brenta et la Piave, les Austro-Allemands ont alterné leurs coups. L'intensité de la lutte s'est concentrée presque exclusivement vers notre droite au mont Solarolo. Une division très fraîche de troupes d'élite fut employée par le commandement ennemi dans cette entreprise. Mais ce qui n'avait pas réussi ces jours passés à la 94^e division autrichienne, ni à la 5^e division allemande, n'a pas mieux réussi aux troupes singulièrement fraîches de la 200^e.

Du Nord, de fortes colonnes précédées par des détachements d'assaut se dirigeaient directement et avec décision sur le front du saillant à notre droite. Dans la localité de Valdeora, à notre droite, les Allemands et des éléments de troupes, réussissant à pénétrer dans quelques éléments de tranchées, mais ils en furent immédiatement chassés par de violentes contre-attaques de nos détachements d'infanterie et d'artillerie. La 200^e division allemande n'aurait pu tenter de nouveau l'épreuve.

La septième bataille entre la Brenta et la Piave s'est terminée pour l'ennemi par un échec sanglant.

LES JAPONAIS NE SONT PAS A VLADIVOSTOCK

Londres. — A la Chambre des communes, en réponse à une question, lord Robert Cecil déclare qu'il est inexact que des troupes japonaises aient débarqué à Vladivostock.

LE BUDGET DE 1918

Paris. — M. Louis Marin, rapporteur général, dans son rapport déposé au nom de la commission du budget, constate que les crédits militaires demandés par le gouvernement pour le premier trimestre de 1918 se montent à 9 milliards 200 millions, en diminution de 176 millions par rapport au quatrième trimestre de 1917.

Les crédits exceptionnels demandés par les services civils se montent à 824 millions.

M. Louis Marin donne ensuite le détail des crédits budgétaires qui auront été mis à la disposition du gouvernement du mois d'août 1914 au 31 mars 1918, et qui se montent à la somme de 17 milliards 801 millions.

L'AFFAIRE CAILLAUX

Manœuvre social-catholiste.

Paris. — Il paraît certain qu'un amendement sera présenté aux conclusions de la commission des onze. Cet amendement stipulerait expressément que l'immunité parlementaire est levée, en ce qui concerne M. Caillaux, « sous cette condition expresse que l'affaire sera renvoyée, comme l'affaire Malvy, à la Haute-Cour de justice ». C'est la thèse que soutient M. Marcel Sembat à la tribune, samedi.

Dans la presse allemande.

Berne. — Pour la « Gazette de Cologne », M. Caillaux est victime de deux complots : le complot des nationalistes qui l'accusent depuis 1911 d'avoir vendu la France à l'Allemagne et le complot des bourgeois qui lui reprochent d'avoir sacrifié les intérêts de leur classe et d'avoir mis leur repos à la merci des puissances révolutionnaires, en introduisant l'impôt sur le revenu. L'autorité de M. Caillaux ayant paru grandir, on a vu grandir en

même temps la haine qu'il inspirait à ses adversaires.

« Il commençait, — dit la « Gazette de Cologne », — à avoir l'oreille de la Chambre et du peuple. Sa voix n'était plus étouffée par les cris de tous les aliénés nationalistes. Il pouvait sortir dans la rue sans se faire lapider ! » Enfin l'affaire ne marchait pas mal : c'est grand dommage qu'un tel accroc soit survenu !

M. JULES CAMBON NOMME CONSEILLER DES AFFAIRES AMÉRICAINES EN FRANCE

Paris. — M. Clemenceau, président du Conseil, a décidé de créer à la présidence du Conseil une organisation méthodique de la coopération américaine. L'intensité croissante de cette coopération sur notre territoire, le développement qu'y prennent les organisations et les services de nos alliés appellent un effort de coordination. En vue de conjurer l'action entre tous les services des deux armées, comme de tirer parti solidement des ressources communes, un statut complet de la coopération franco-américaine vient d'être établi. Un décret placé auprès du président du Conseil, en la personne de M. Jules Cambon, ambassadeur, un conseiller des affaires américaines sur notre territoire, chargé d'en assurer la centralisation et les directives générales.

DERNIÈRE HEURE

(Service spécial de L'INDÉPENDANT.)

Judi (4 heures).

LA LACHÈTE RUSSE

Les négociations.

Berne. — Les diplomates allemands Helfferich et de Eulow ont assisté aux négociations de paix.

Les points essentiels des négociations.

Lausanne. — Les « Dernières Nouvelles de Munich » disent : Trois points essentiels seront à régler dans les négociations : l'avenir des territoires occidentaux de l'Empire Russe ; la question des futures relations économiques ; la question des prisonniers de guerre.

Les socialistes hongrois opposés à la paix.

Stockholm. — Les socialistes hongrois sont hostiles à la paix séparée avec la Russie car elle rendrait une paix démocratique impossible.

LES ÉLECTIONS CANADIENNES

Ottawa. — Les résultats officiellement connus des élections sont : 128 candidats du Gouvernement et 87 de l'opposition.

LA MAIN BOCHE EN ARGENTINE

Buenos-Aires. — De nombreux incendies d'une exceptionnelle gravité ont détruit de nombreux champs dont la récolte

n'était pas terminée. L'auteur présumé du sinistre a dépensé largement l'argent de la corruption, se vantant de l'impunité.

SUR LE FRONT ITALIEN

La lutte meurtrière.

Front italien. — La lutte continue très meurtrière. L'ennemi a tenté vainement à cinq reprises différentes de traverser la Sile.

Venise déserte.

Rome. — Sur 150,000 habitants que comptait Venise, 1,000 seulement sont restés dans la ville.

LA CONSTRUCTION NAVALE DES ÉTATS-UNIS

Washington. — M. Charles Piez a été nommé directeur général de la Emergency Fleet Corporation et remplacé par le contre-amiral Harris, désmissionnaire. M. Hurley a expliqué les mesures prises pour réorganiser la Emergency Fleet Corporation. Pour le moment, des navires d'un tonnage global de 8,395,000 tonnes sont en cours de construction ou les contrats ont été passés avec les chantiers. Les conditions de travail sur la côte du Pacifique sont tellement améliorées que tous les records de vitesse pour la construction des navires ont été battus.

OFFENSIVE PROCHAINE

Tout fait prévoir que les Allemands tenteront, prochainement, un vaste effort offensif sur le front occidental. Ils l'annoncent, ce qui n'est peut-être pas une raison suffisante de le croire. Mais ils y sont à peu près contraints par la situation. D'abord, c'est le seul moyen d'affirmer au monde, aux neutres et aux Boches eux-mêmes, que la paix russe n'est pas un leurre, qu'elle libère effectivement des forces. Ensuite, ils ont un intérêt de premier ordre à chercher une décision avant l'entrée en ligne des masses américaines. Enfin, il semble que la patience allemande soit à bout et que si on ne faisait pas cet effort maintenant, dans quelques mois le peuple ne l'accepterait plus, ceci dit d'après des appréciations autorisées sur l'état des esprits en Allemagne.

En présence de cette prévision que devons-nous faire ? Bander toutes nos forces pour tenir, pour opposer à l'ennemi une muraille infranchissable, pour lui faire éprouver devant cette muraille des pertes telles qu'après un certain nombre de tentatives, les Allemands orientent à leurs généraux : Assez. Cela nous le pouvons : la solidité de nos troupes nous en est la ferme garantie. Notre organisation défensive n'a cessé d'être perfectionnée. Depuis Verdun, notre armement et nos approvisionnements ont atteint un degré qu'ils n'avaient jamais connu. Enfin, si chez nous il peut légitimement y avoir quelque fatigue, elle doit être un

moins égale, sinon supérieure chez nos adversaires. Voyons donc venir l'assaut d'un cœur ferme. Ne nous laissons pas ébranler les nerfs, si même en certains points des nécessités stratégiques ou tactiques obligent parfois à de menus fêlissements que l'adversaire qualifiera de grandes victoires, mais dont il ne tirera aucun profit. L'important est que tout son effort n'aboutisse à aucun éboulement dans la situation générale alors il produira la lassitude.

Mais tandis que nos soldats supporteront ainsi toutes les fatigues et tous les dangers, il faut que l'arrière soit à leur hauteur. Qu'on ne geigne pas à cause de restrictions, qu'on ne broie pas du noir parce qu'on sera privé de certaines commodités, — voire de certaines utilités. Nous ne saurions trop répéter que le suprême quart d'heure où il faut tenir mieux que l'ennemi est proche. Or, ce quart d'heure, les Allemands l'abandonnent défilés par les privations qu'ils se sont imposées d'abord volontairement, plus que le blocus ne les leur a infligés.

Nous l'abandonnons au contraire sans avoir jusqu'ici été sérieusement éprouvés par la situation économique. Nous sommes des troupes fraîches sur le champ de bataille des privations. Il serait inconcevable, comme sur les autres champs de bataille, que les troupes fraîches ne fussent pas victorieuses des troupes fatiguées.

Octave AUBERT.

A LA CHAMBRE

Séance du 19 Décembre.

La séance est ouverte à trois heures un quart, sous la présidence de M. Groussier, vice-président.

Après l'adoption de divers projets locaux, la Chambre reprend la discussion du projet sur les pensions.

On adopte sans discussion les deux paragraphes de l'article 5 qui avaient été précédemment réservés.

Le premier de ces paragraphes règle le taux de la pension ou de la gratification est fixé, dans chaque grade, par référence, au degré d'invalidité appréciée de cinq en cinq jusqu'à cent pour cent.

L'ensemble de l'article 5 est voté. Les articles 6 et 7 ont été précédemment votés.

L'article 8 prévoit des majorations annuelles par enfant né ou à naître pour les militaires et marins, proportionnellement au degré d'invalidité. Divers amendements sont retirés et l'article est adopté.

L'article 9 fixe le droit des veuves.

M. Vallier finit par obtenir une modification de texte.

« Ont droit, par suite, à la pension les veuves des militaires et marins dont la mort a été causée par des blessures ou suites de blessures, maladies contractées ou aggravées, accidents, ou suites d'accidents éprouvés par le fait ou l'occasion du service. »

La commission propose en outre de reverser la pension aux veuves dont le mari meurt en jouissance d'une pension correspondant à une invalidité égale ou supérieure à 60 p. 100 ou en possession des droits à cette pension ou gratification.

La fin de l'article 9 est adoptée. Il spécifie que seules ont droit à la pension les veuves dont le mariage est antérieur soit à la blessure, soit à l'origine ou à l'aggravation de la maladie, exception faite en faveur des femmes qui ont épousé un mutilé dont l'invalidité est égale ou supérieure à 60 p. 100. Ces dernières auront droit à la pension de réversion si le mariage a été contracté dans les deux ans de la réforme de leur époux et si le mariage a duré cinq années.

L'article 10 est voté sans débats. L'article 11 avait été précédemment voté.

La Chambre vote par 337 voix contre 157, la suppression de l'article 12 ; mais elle décide de renvoyer à la commission un article de M. Queille tendant à sauvegarder, en cas de second mariage de la veuve, les droits des enfants du premier lit.

L'article 13 fixe les taux de pension des veuves, suivant un barème annexé à l'article.

Après intervention de M. Goude, cet article est renvoyé à la commission, et la suite de la discussion remise à une séance ultérieure.

Séance levée à sept heures. La séance d'aujourd'hui a commencé à 9 heures et demi du matin.

L'ARMISTICE RUSSE

Ses conditions.

Voici, d'après une dépêche officielle de Vienne, les conditions auxquelles est intervenu, entre les délégués du gouvernement maximaliste russe et les représentants austro-allemands, bulgares, turcs, l'armistice signé le 15 décembre :

Entre les délégués plénipotentiaires des directions suprêmes des armées d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Bulgarie et de Turquie d'une part, et de la Russie d'autre part, l'armistice suivant est conclu pour amener une paix durable et honorable pour toutes les parties :

Article premier. — L'armistice commence le 17 décembre, à midi, et dure jusqu'au 14 janvier 1918, à midi. Les contractants peuvent le dénoncer le vingt et unième jour, avec un délai de sept jours. S'il n'est pas dénoncé, l'armistice se renouvelle automatiquement jusqu'à dénonciation dans le délai de sept jours par l'une des parties.

Art. 2. — L'armistice s'étend à toutes les forces de terre, des airs, sur le front de terre, entre la mer Noire et la mer Baltique. Il entre en vigueur en même temps sur les théâtres de la guerre russo-turque en Asie. Les contractants s'engagent, pendant la durée de l'armistice, à ne pas renforcer le nombre des troupes sur ces fronts et dans les îles de Moon-Sund, à ne pas procéder à des déplacements de troupes sur ces fronts, pour préparer une offensive. Les contractants s'engagent aussi à ne procéder à aucun déplacement de troupes sur le front de la mer Noire et de la Baltique jusqu'au 14 janvier 1918, à moins que ces déplacements n'aient été en cours au moment de la signature de l'armistice. Ils s'engagent en outre à ne pas amener de troupes pendant la durée de l'armistice dans les ports de la mer Baltique, situés à l'est du quinzième degré de longitude orientale (méridien de Greenwich) et dans les ports de la mer Noire.

L'article 3 précise les lignes de démarcation. L'article 4 établit le détail des conditions dans lesquelles, afin de développer et d'affermir les relations amicales entre

les peuples contractants, des rapports organisés pourront s'établir entre les troupes.

Les relations sont autorisées seulement entre le lever et le coucher du soleil, aux points où ces ententes sont permises, et qui sont au nombre de deux ou trois par secteur, correspondant au front d'une division russe. Il ne peut se trouver en même temps, sur chacun de ces points, que 25 hommes au plus sans armes, appartenant à chacun des deux partis.

L'échange d'informations et de journaux est autorisé.

Des lettres ouvertes peuvent être échangées en vue d'un acheminement ultérieur vers leurs destinations.

La vente et l'échange de marchandises d'un usage journalier sont autorisés dans les bureaux de vente. Le retour dans leurs foyers des hommes dont le domicile se trouve au-delà de la ligne de démarcation ne peut être décidé et autorisé que dans les négociations de paix. Cette prescription s'applique aux hommes des troupes polonaises. Les hommes contractants à ces prescriptions qui franchiront la ligne de démarcation du camp opposé seront arrêtés et rendus seulement au moment de la conclusion de la paix ou de la dénonciation de l'armistice.

L'article 5 concerne la guerre navale. Il stipule que l'armistice comprend toute la mer Noire et la Baltique, à l'est du quinzième degré de longitude est (Greenwich). Il s'applique à toutes les forces navales aériennes des deux parties contractantes. Un accord spécial sera conclu entre les commandements navals allemand et russe, au sujet de la mer Baltique et des eaux territoriales russes de la mer Glaciale du Nord. Les attaques réciproques contre des bateaux de commerce ou de guerre dans ces eaux doivent être désormais, autant que possible, évitées. L'accord spécial contiendra des prescriptions destinées à empêcher, dans la mesure du possible, que les forces navales des parties contractantes se combattent dans les mers. Les attaques navales et aériennes contre les côtes et les ports d'une autre partie contractante sont interdites. Il est interdit également de survoler ces ports et ces côtes et la ligne de démarcation.

L'accord fixe ensuite la ligne de démarcation sur les mers. Dans la mer Noire et dans la mer Baltique, il stipule que les forces navales russes ne doivent pas dépasser les lignes vers le sud, ni les forces navales alliées vers le nord. Le gouvernement russe fournit la garantie que les forces navales de l'Entente qui se trouvent au nord des lignes maritimes de démarcation au moment de la conclusion de l'armistice ou s'y trouveront ultérieurement se comporteront comme les forces navales russes.

Le commerce et la navigation de commerce sont autorisés dans les territoires maritimes précisés dans cet article. Des arrangements détaillés à ce sujet seront pris en ce qui concerne les deux zones par des commissions spéciales. Les contractants s'engagent, pour la durée de l'armistice, à ne préparer aucune opération navale dans chacune des deux zones.

Art. 6. — Pour éviter des désordres et des incidents sur le front, il n'y aura pas d'exercice d'infanterie à moins de cinq kilomètres de leur propre ligne de démarcation. La guerre de mines souterraine cesse complètement. Des travaux aux positions en arrière des obstacles avancés en fils de fer sont autorisés, à l'exception de ceux qui serviraient à préparer des attaques.

Art. 7. — Avec le commencement de l'armistice, les sept commissions d'armistice suivantes, composées de représentants de chacun des États-majors des sept secteurs, se réuniront pour régler toutes les dispositions militaires concernant l'exécution des prescriptions du traité d'armistice dans chacun de ces secteurs. Ces commissions siègeront à Riga, pour le front de la Baltique ; à Dunabourg, pour le front de la Baltique à la Puna ; à Brest-Litovsk, pour le front de la Duna au Pripet ; à Brestichen, pour le front du Pripet au Dniester ; à Lotoswar et à Focani, pour le front du Dniester, à la mer Noire.

Les membres de ces commissions ont les lignes télégraphiques à leur disposition pour leurs communications avec leurs pays respectifs, directement et sans contrôle.

Sur les fronts russo-turcs, des commissions semblables seront établies suivant des arrangements, entre les hauts commandements respectifs.

Art. 8. — La trêve du 3 Décembre 1917, ainsi que tous les accords ultérieurs relatifs à des trêves ou armistices sont annulés par le présent armistice.

Art. 9. — Les contractants commencent les négociations de paix immédiatement après la conclusion et la signature nulées par le présent armistice.

Art. 10. — Se conformant aux principes de la liberté, de l'indépendance et de l'intégrité du territoire de l'État neutre de Perse, les hauts commandements russe et turc sont disposés à retirer leurs troupes de Perse. Ils s'entendront à cet effet immédiatement avec le gouvernement persan pour le règlement des détails.

Art. 11. — Chaque partie contractante reçoit un exemplaire du présent traité en allemand et en russe, signé par ses plénipotentiaires.

DANS LES FLANDRES

Une grande offensive ennemie se prépare.

Amsterdam. — Les mouvements militaires intensifs dans les Flandres rappellent le mois d'octobre 1914. Des troupes et tout leur matériel de guerre passent constamment du front oriental au front des Flandres où de nombreuses maisons et les usines sont évacuées pour les loger. De nombreux hôpitaux ont été installés dans les villages de l'ouest des Flandres. On a l'impression que des événements de la plus grande importance sont imminents, intuition qui est renforcée par l'activité militaire et la réquisition de la main-d'œuvre pour la pose de voies ferrées étroites.

SUR LE FRONT ANGLAIS

Londres. — Le correspondant spécial de Reuters sur le front britannique en France, écrit :

« L'hiver s'est abattu sur nous. La neige est tombée abondante toute la nuit. Un vent dur souffle et, à la pointe du jour, la ligne Hindenburg apparaît couverte d'une couche de neige légère sur les points élevés, et épaisse dans les vallées. De part et d'autre, on travaille à s'abriter de la neige. Elle a une telle épaisseur que les convois n'avancent plus qu'avec lenteur. Nos troupes profitent aujourd'hui des longs combats que nous avons livrés entre Lens et Staden, car l'hiver dernier elles étaient littéralement écorchées par la neige qui s'amorçait sur leurs positions, tandis qu'à l'heure actuelle elles dominent celles de l'ennemi qui se trouve dans la situation où nous nous trouvions l'année dernière. »

LES PERTES DE L'ARTILLERIE BOCHE

Paris. — Un rapport confidentiel, rédigé le 4 octobre dernier par le quartier général Ludendorff lui-même, fait ressortir les pertes alarmantes subies par l'artillerie ennemie. Lorsque d'importantes opérations sont en cours, la moyenne des pertes mensuelles pour une seule armée, par suite d'usure, de détérioration ou par tir de l'ennemi, est la suivante : canons de campagne, 870 ; pièces lourdes, 585. Total : 1.455.

Sur le total de 1.455 pièces, 860 ont été détruites par le feu des alliés.

LES IMPRESSIONS DU COLONEL HOUSE

New-York. — Avant de partir pour Washington, où il était attendu par le président Wilson, le colonel House a exprimé sa satisfaction au sujet de l'œuvre si nécessaire accomplie par la récente conférence interalliée. Il a fait la déclaration suivante aux représentants de la presse :

« Les membres de la mission américaine reviennent infiniment heureux et réconfortés d'avoir trouvé dans la nation française les conditions les plus normales et d'avoir constaté qu'un splendide héroïsme l'anime toujours. La France a bouclé son ceinturon de guerre » et suit tout droit sa noble route avec bravoure dans cette lutte gigantesque pour la liberté et la démocratie. Nous avons le droit d'espérer.

« Personnellement, je n'oublierai jamais la délicate et charmante hospitalité que le Président de la République et Mme Poincaré ont accordée au représentant de la République des Etats-Unis, lui réservant la place d'honneur lors de la réception officielle offerte à l'Élysée aux missions alliées. Je me souviendrai toujours avec une profonde gratitude des exquis marques de courtoisie qui nous ont été données par M. Georges Clemenceau, président du Conseil ; par M. Stephen Pichon, ministre des affaires étrangères, et les autres membres du cabinet. Le président du conseil actuel est un des plus grands hommes politiques du monde et les affaires de la France sont en bonnes mains avec un pareil « leader » si admirablement secondé par son ami M. Stephen Pichon, ministre des affaires étrangères. J'espère aussi que la France voudra bien être agréable à l'Amérique en nous déléguant de nouveau bientôt le haut commissaire M. André Tardieu qui a déjà fait ici un excellent travail. »

RAID AERIEN ENNEMI

SUR L'ANGLETERRE

Londres (officiel). — Le commandant des forces métropolitaines annonce que vers dix-huit heures un quart, des avions ennemis ont franchi le littoral des comtés d'Essex et de Kent, se dirigeant vers Londres. Quelques-uns ont atteint l'agglomération de Londres où ils ont jeté des bombes. Des bombes ont été jetées aussi dans les comtés d'Essex et de Kent. Les canons et avions de la défense sont entrés en action.

Les détails manquent.

Londres. — Au cours du raid aérien de la nuit dernière, dix personnes ont été tuées à Londres, soixante-dix ont été blessées. Il y a eu aussi cinq personnes blessées en dehors de Londres.

Londres. — Un avion ennemi a été abattu au large de la côte de Kent au cours du raid aérien de la nuit dernière. On croit qu'un autre a été abattu dans la Manche.

Londres. — Au cours du raid aérien de la nuit dernière, plusieurs incendies ont éclaté. Les dégâts sont peu importants. Les bâtiments navals et militaires n'ont subi aucun dommage.

LE DOUBLE RAID DANS LA MER DU NORD

Londres. — Voici des détails sur le double engagement naval qui vient d'avoir lieu près des îles Shetland et à l'embouchure de la Tyne :

Londres. — Le mercredi 12 décembre, deux forces navales allemandes, composées de contre-torpilleurs de très fort tonnage, ont exécuté dans la mer du Nord, un double raid.

Au cours du premier raid, les Allemands ont coulé un chalutier et deux navires neutres, au large de Tynemouth, à hauteur de Sunderland.

Au cours du second, les Allemands ont attaqué un convoi, entre Bergen et les îles Shetland et coulé un vapeur anglais, cinq vapeurs neutres, un contre-torpilleur et quatre chalutiers anglais.

Londres. — Les pertes totales, subies par les navires britanniques et neutres, au cours des deux raids, sont les suivantes :

Navires britanniques : 1 destroyer, 1 chalutier armé, 1 chalutier non armé, 1 navire marchand.

Navires neutres : 2 norvégiens, 2 suédois, 1 danois et 2 navires de nationalité non désignée.

Les prisonniers.

Londres. — Un télégramme de Kiel dit :

« Les prisonniers débarqués à terre qui appartiennent aux navires coulés pendant l'attaque contre un convoi anglais, dans la nuit du mercredi, comprennent : 3 officiers et 21 marins du destroyer « Padridge » ; 11 marins du patrouilleur « Livingston » ; 1 officier et 14 hommes du steamer d'escorte « Tokio ».

« Dix des prisonniers sont blessés, parmi eux se trouve le lieutenant Grey, neveu du vicomte Grey, ancien ministre des affaires étrangères. Le lieutenant Grey, qui avait été blessé par un éclat d'obus, se trouvait sur le « Padridge », dont il prit le commandement pendant le combat, après la mort du commandant. Le lieutenant Grey fut recueilli par un torpilleur, à bord duquel des soins lui furent donnés. Le « Daily Mail » fait remarquer que le lieutenant Grey n'est pas le neveu du vicomte Grey, mais un parent éloigné du comte Grey.

La version ennemie.

Londres. — L'amirauté allemande donne le récit suivant des deux raids du 12 décembre :

« Nos forces légères, sous le commandement du capitaine Heintze, ont attaqué un convoi commercial de l'ennemi en face de l'embouchure de la Tyne, tout près de la côte anglaise, dans la matinée du 12 décembre. Dans un combat victorieux avec l'aviation britannique, deux grands vapeurs furent coulés. Nos forces revinrent sans pertes, ni avaries.

« En même temps que l'attaque contre le convoi de l'ennemi sur la côte orientale de l'Angleterre, nos forces légères, sous le commandement du capitaine-lieutenant Hans Kollé, attaquèrent aussi un convoi. Ce convoi comprenait six navires à vapeur d'un tonnage brut total de 8,900 tonnes. Ces navires étaient : un vapeur anglais armé, le destroyer « Padridge » et quatre vapeurs armés, qui tous furent coulés. Le destroyer anglais « Pellew » s'échappa après avoir subi des avaries. Nos forces sont rentrées sans avoir subi aucune perte, remenant un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvent quatre officiers. »

Nouvelles Diverses

New-York. — On a reçu l'avis à Washington par voie neutre que l'Allemagne songe à faire de nouvelles offres de paix.

Paris. — La conférence des présidents des groupes politiques et des grandes commissions, réunie au Palais-Bourbon, a décidé de proposer à la Chambre de fixer à samedi matin les débats sur l'affaire Caillaux-Lotjalot.

Washington. — Au sujet de l'intervention éventuelle du Japon en Sibérie, on croit généralement que, si besoin était, elle pourrait s'effectuer immédiatement, grâce à la coopération des deux corps d'armée japonais qui, depuis le traité qui termina la guerre russo-japonaise, sont cantonnés en Manchourie.

Zurich. — La « Gazette de Voss » publie un télégramme de Vienne annonçant que les milieux militaires et politiques se sont définitivement mis d'accord au sujet de la participation de l'armée austro-hongroise à la prochaine offensive allemande sur le front occidental.

Londres. — Un télégramme du quartier général roumain au « Times » expose que certaines personnalités déclarent que, tandis que l'armistice russe tend à la conclusion de la paix, l'arrangement roumain est simplement une mesure militaire dictée par les circonstances et dépourvue de toute signification politique.

Rome. — Le comité directeur du parti républicain a publié un ordre du jour où il affirme de nouveau la nécessité d'une politique énergique contre toutes les formes de défaitisme, et invite le groupe parlementaire à demander une enquête rigoureuse sur les responsabilités politiques de la retraite de l'Isongo.

St-Sébastien. — On annonce de Bilbao le torpillage du vapeur espagnol « Novembre », L'équipage, composé de trente hommes, est arrivé avant-hier dans ce port.

Copenhague. — A Haugesbud (Norvège), une violente canonnade a été entendue au large de la côte ouest d'Utsire, région de Stanganger.

Madrid. — Dans tout le nord de l'Espagne, des tempêtes de neige et des ouragans ont sévi plus particulièrement dans les ports de Bilbao, de Santander, de Ferrol et de Gijon, où des vapeurs ont été jetés les uns contre les autres ou d'autres, par suite du vent, ont rompu leurs amarres et se sont perdus.

Londres. — Nous nous sommes emparés du plateau à l'est d'Abudis, à deux milles au sud-est de Jérusalem, faisant cent dix-sept prisonniers dont cinq officiers. Nos pertes sont de beaucoup inférieures au nombre des cadavres turcs que nous avons comptés.

Nous avons abattu un avion près de Naples.

Lisbonne. — Bien que le nouveau gouvernement n'ait pas encore été reconnu par les puissances, le corps diplomatique a repris contact avec lui. Le ministre d'Angleterre, et après lui les représentants des puissances de l'Entente, ont été reçus par M. Sidonio Paes.

On sait que M. Sidonio Paes a, à plusieurs reprises, affirmé son intention de resserrer les liens du Portugal avec les puissances alliées et de continuer la guerre jusqu'à la victoire.

Paris. — M. Barthe, député de l'Hérault, a déposé hier, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à organiser rationnellement la réquisition et l'exploitation des wagons-réservoirs.

Il ne faudrait tout de même pas que les subtilités des politiciens et les scrupules de certains juristes retardassent le triomphe du bon sens et de la vérité.

La question qui se pose devant la commission des onze et qui sera prochainement posée devant la Chambre, est d'une parfaite simplicité, à la con-

dition qu'on se dise bien que le nom de l'accusé importe peu et que M. Caillaux ne peut pas plus être placé au-dessus des lois que mis hors la loi. M. Caillaux est peut-être innocent, malgré les apparences qui sont contre lui. On ne pourra savoir s'il est coupable que quand la justice égale pour tous, sera régulièrement saisie. Or, peut-il y avoir à la Chambre un seul député qui voudrait empêcher un innocent de se justifier devant les juges, ou qui consentirait à couvrir un coupable ? La levée de l'immunité parlementaire s'impose. Or, la seule question qui est posée devant la Commission. C'est la seule qui sera posée devant la Chambre. Il faut que la justice suive son libre cours, et c'est seulement devant elle que l'accusé devra présenter ses moyens de défense.

La Chambre est absolument incompétente pour l'innocent ou pour le coupable. On ne comprend pas dans ces conditions, que la question de juridiction puisse être posée devant la puissance législative. Le gouvernement qui a la responsabilité de la défense nationale, et la justice militaire, demandent la levée de l'immunité à la Chambre et la Chambre ne doit pas, ne peut pas se dérober à la seule question précise qui lui est posée conformément à la Constitution et aux lois. Toute manœuvre contraire semblerait vouloir faire échec à la justice et à la vérité.

Le vote de la Chambre ne peut être précédé, si l'on veut demeurer fidèle au principe d'un débat de passion ou de colère. Une attitude attitude nous jetterait en pleine guerre dans une période de guerre civile. La justice ne doit être ni partielle ni passionnée. Une fois saisie, et il faut qu'elle soit saisie, quelle que soit la personnalité visée. Tout doute doit profiter à l'accusé, d'innocence ou à quelques jours, et les preuves doivent être accablantes pour entraîner une condamnation. Aucune passion de l'opinion publique ne saurait altérer la sérénité de la juridiction qui choisit le magistrat instructeur. Mais pour que l'œuvre nécessaire de la justice s'accomplisse, il faut que le plus gravement et le plus sincèrement du monde, la Chambre lui permette, par la levée de l'immunité, de poursuivre son instruction.

Ceci s'opposerait à cette œuvre, encourrait le mépris et les colères de l'opinion.

O. A.

NOTRE RAVITAILEMENT EN PETROLE

M. Dolom-Sorbé, député de la 2^e Circonscription de Pau, ayant appelé l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement sur la crise du pétrole et de l'essence qui sévit dans notre département, la lettre suivante vient de lui être adressée :

Cabinet du Ministre du Ravitaillement général.

Paris, le 15 Décembre 1917.

Monsieur le Député et cher collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation du département des Basses-Pyrénées en ce qui concerne son ravitaillement en pétrole et essence. Je me suis empressé de signaler à M. le Président de la Chambre Syndicale de l'Industrie du Pétrole les observations que vous présentiez, et je l'ai prié d'envisager les mesures qui seraient possibles de prendre pour que les quantités indispensables de ce combustible soient expédiées dans le département des Basses-Pyrénées dans la limite où les approvisionnements le permettent.

Agréé, etc., etc.

Le Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, BORET.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 Décembre.

M. le Maire communique au Conseil : Le décret prévoyant la création d'un office communal du pain en vue du régime de la carte.

Le Conseil vote ensuite un crédit supplémentaire pour solder l'indemnité de cherté.

M. Heff donne lecture de son rapport au sujet de la boue de l'abattoir incendié. Les conclusions sont adoptées.

M. Gascogne lit son rapport sur les travaux d'entretien des propriétés communales (bâtimens, chaussées, etc.). Conclusions adoptées.

M. Lavigne donne connaissance de quatre rapports relatifs à des questions touchant l'instruction publique.

M. Brugnoat a les trois rapports : le premier tend à accorder un supplément d'indemnité de vie au personnel communal ; le second au relèvement de l'indemnité accordée pour les bicyclettes de la police ; le troisième enfin sur une demande des pompiers qui réclament une augmentation de l'indemnité pour manœuvres ou incendies. Les conclusions sont adoptées.

DISTRIBUTION D'EAU

Par suite de travaux à exécuter à la conduite hydraulique, un arrêt d'eau aura lieu le samedi 22 du courant de 7 à 17 heures dans les voies situées à l'est des rues Léon-Daran et des Arts, de la Place de la Halle et des rues Sorviel et Carnot, ainsi qu'à l'avenue Dufau et à la rue des Arts.

LE ROI DE MONTENEGRO A PAU

Ainsi que nous l'avons dit hier succinctement, le Roi de Monténégro est arrivé à Pau, hier, à midi 45.

M. le commandant Létiang, attaché à la personne de S. M. par le gouvernement de la République et qui était depuis quelques jours à Pau, près de S. M. la reine, a présenté les autorités. M. le Maire, assisté de M. Makère, a exprimé à S. M. les souhaits de bienvenue, auxquels le Roi a très aimablement répondu.

Le cortège s'est dirigé vers la cour de la gare, où se trouvaient les automobiles qui ont amené nos hôtes à leur villa. Dans la voiture du roi ont pris place le général Gwosdonowitch et le commandant Létiang.

Le service d'ordre était assuré par M. Lassauguette, commissaire central. M. Costa, commissaire spécial, était également présent.

La suite du roi se compose : du général Gwosdonowitch, de M. Letourneur, consul général de Monténégro à Paris, de

M. Dupis, consul à Bordeaux, de M. Lécuyer, secrétaire particulier de S. M., du docteur Maroufis, médecin de S. Majesté, du capitaine Voukotch, capitaine des gardes de S. M., et d'une nombreuse domesticité.

LES JOURNAUX ET LA CRISE DU PAPIER

Le groupement des intérêts économiques de la presse quotidienne française a tenu sa deuxième assemblée générale de l'année, sous la présidence de M. Renaud, assisté de MM. Adeline Parson, Gounouilh, Blaquière, Vigulé, Gustave Téry, Symian et Marius Richard, secrétaire général. 120 quotidiens de Paris et de province y étaient représentés par leur directeur ou par le délégué de celui-ci. Le rapport du secrétaire général a été adopté par acclamations. L'assemblée a été émue par les indications qui lui ont été fournies et desquelles il résulte que les stocks de matière première et matière fabriquée représentent à peine deux mois de consommation, alors que le tonnage mis à la disposition de la presse diminue dans des proportions importantes.

Elle a confirmé la décision prise dans sa dernière réunion en ce qui concerne le format des journaux, et appelant l'attention du gouvernement sur la situation inadmissible qui est créée à la presse française et au public français par l'obligation où vont se trouver les journaux de s'imposer de nouvelles restrictions, alors que les journaux des pays alliés paraissent sur un format aussi considérable qu'en temps de paix ; 2^e que, depuis le début de la guerre, aucun journal n'a été pris pour mettre un terme au gaspillage de papier autre que le papier journal. Le bureau du groupement a reçu mandat d'exposer immédiatement la justice et la gravité d'un tel état de choses au nouveau gouvernement.

LES RESTRICTIONS DE PAIN ET DE PATISSERIE COMMENCERONT LE 20 DECEMBRE

M. Victor Boret, ministre du ravitaillement, a déclaré au Sénat :

« Pour la population civile, je dispose, comme avance, en tout de 667.000 quintaux de blé et de farine, soit ce qui est nécessaire pour la consommation de trois jours. » Que les intéressés veulent bien réfléchir à cette déclaration prémonitrice. Le ministre du ravitaillement a pris le 30 novembre un décret réglementant le commerce de la boulangerie-pâtisserie. Cet arrêté, fixant la date d'application au 20 décembre, a paru à l'« Officiel » du 5 décembre. C'est ce que, semble-t-il, les boulangers et pâtisseries avaient oublié.

Dès demain, d'abord, en vertu de l'article 9, le pain fait avec de la farine blutée à 85 pour 100 a vécu. Il devra être fait avec de la farine entière de froment, mêlée ou non aux succédanés autorisés : orge, maïs, seigle, sarrasin, méteil, avoine, riz. Donc, plus de pain contenant du sorgho. La vente aura lieu exclusivement au poids. La fabrication des pains de fantaisie, de régime, des pains bis et à soupe continue à être autorisée, mais avec la même farine que celle du pain de consommation courante. Par contre, les pains au lait, à la lactose, au beurre et farines sont interdits.

Dès le 20 décembre, on ne permet, dans les restaurants, que 100 grammes aux clients dépensant plus de 4 francs par repas, et l'on accorde 200 grammes aux consommateurs des repas dont le prix n'atteint pas cette somme.

Le nouveau régime, qui entre en vigueur dans les pâtisseries dès demain, maintient la fermeture deux jours par semaine, interdit, à partir de cette date, de consommer sur place, aux jours autorisés des gâteaux, aliments ou boissons. Le régime s'applique à tous les établissements ouverts au public.

C'est la loi, et le décret du ministre ne peut être modifié que par un nouveau décret. Or, la monde des commerçants intéressés est en effervescence, on ne la comprend pas au ministère du ravitaillement : « On s'étonne parce qu'un décret est appliqué ? Mais c'est tout naturel cependant. Le ministre, comme nous le font prévoir les déclarations de son secrétariat, semble décidé à tenir bon. »

POURQUOI SONT SUPPRIMÉS LES BULLETINS METEOROLOGIQUES

On sait que, par décision ministérielle, la publication des bulletins météorologiques est interdite dans les journaux. Déjà, au début de la guerre, ces bulletins avaient été plusieurs fois censurés et le bureau central avait supprimé de ses communications toute mention de ses services militaires. Mais les autorités militaires ont appris des sources certaines que ce qui restait des bulletins était encore utilisé par l'ennemi. Les différentes indications transmises par les stations météorologiques constituaient pour les initiés un ensemble de renseignements suffisamment précis pour permettre d'établir l'état général de l'atmosphère et la marche des courants aériens. Avec ce que leur transmettaient leurs centres d'observation et qu'ils trouvaient chez nous, nos ennemis pouvaient préparer leurs raids en évitant les courants défavorables et en tirant parti des autres. Ils seront obligés désormais d'affronter les coups de vent et tous les risques d'un voyage à l'aveuglette. Nous pouvons ajouter que la même précaution a été prise par tous les belligérants.

CONFERENCE

Une Conférence de Garnison aura lieu le Samedi, 22 Décembre, à 14 heures, à la Salle d'Honneur de la Caserne Bernadotte.

MM. les Officiers en consécration à Pau sont invités à y assister.

« LA JUIVE » AU THEATRE ST-LOUIS

« La Juive » qui n'avait pas été donnée à Pau depuis près de 9 ans, a obtenu, hier soir, au Municipal, un succès retentissant. La salle du parterre au « paradis », était archi-comble. Le théâtre, du reste était entièrement loué avant la fin de l'après-midi. C'est un succès flatteur et le meilleur encouragement pour les organisateurs de la nouvelle saison lyrique, dont les efforts persévérants seront, nous en sommes convaincu, secondés, comme ils le méritent, par les hivers nants et par nos concitoyens.

La saison s'annonce comme devant être très brillante ; il faut que nos hôtes, tous jours plus nombreux, trouvent chez nous de l'agrément et des distractions ; tout l'intérêt de notre société station est là. Tharaud, Ferrand, Mmes Thiesset et de St-Germain, Ferrand et Davidson étaient les excellents protagonistes du chef-d'œuvre d'Halévy.

Le tenor Tharaud, bien connu de paillais, a chanté le rôle d'Elaazar avec cette extraordinaire facilité de voix qui fait de lui le premier ténor de l'heure. Et cette voix au timbre éclatant, aux in-

flexions souples et harmonieuses, permet à l'intelligent artiste qu'est Tharaud de se jouer de toutes les difficultés musicales, et de passer, sans peine, des ouvrages de grande envergure aux ouvrages d'opéra comique. Tharaud a eu ici son habituel succès et a dû biffer l'air populaire « Rachel quand du Seigneur ». Dans la redoutable et écrasante incarnation de « La Juive », Mme Thiesset, dont les qualités artistiques et le bel organe ont été fort appréciés, a fait preuve d'une extraordinaire vaillance. Le public lui a manifesté les meilleurs encouragements.

Le cardinal de Brogni était personifié par la basse noble Ferrand dont la réputation si légitime n'est affirmée, encore une fois, avec une autorité, une splendeur vraiment stupéfiantes. Cette admirable voix fait toujours sensation.

Gracieuse, délicate, toujours si consciencieuse dans ses moindres incarnations, Mlle de St-Germain, sous les traits d'Eudoxie, a eu sa part de succès ainsi que le ténor Albony un très honorable prince Léopold et M. Davidson un irréprochable Ruggiero.

Les chœurs ont été de belles envolées, la mise en scène de Laborde n'a laissé rien à désirer si l'on tient compte des moyens dont on dispose aujourd'hui.

L'orchestre renforcé contribua, pour une large part, au triomphe général. M. Torfs était au pupitre et sa baguette fit merveille : c'est une habitude chez lui.

VOL

Une certaine quantité de charbon ayant été dérobée à l'hôtel Continental, une plainte a été déposée, et l'enquête, conduite par M. Grimaldi, commissaire de police, amena, mardi matin, l'arrestation du nommé Louis L..., employé de l'hôtel.

AU FUNICULAIRE

Demain vendredi, le service sera interrompu jusqu'à 11 heures du matin pour essai mensuel des freins.

LA VIE EN PAYS ENVAHI

M. Elie Fleury, directeur du « Journal de St-Quentin », viendra dimanche prochain, salle de la Mairie, à 2 h. 1/2, nous expliquer ce qu'il est.

C'est au profit de l'œuvre de guerre « L'Aisné dévastée », qui s'efforce de relever les foyers détruits, que M. Elie Fleury prendra la parole. Des projections lumineuses illustreront la conférence.

Prix des places : du 1^{er} au 5^e rang, 5 fr. ; du 6^e au 10^e rang, 4 fr. ; les autres places, 3 francs.

On peut se procurer des billets aux hôtels, marchands de musique et bureaux de tabac.

FOOT-BALL RUGBY

Rugby-Club Bordelais (1) contre Section Paloise (1)

Dimanche prochain, sur son terrain de la Croix-du-Prince, l'équipe première de la Section Paloise recevra le team du Rugby-Club Bordelais.

Ce quinze, favori du championnat de la Côte d'Argent, a battu le Stade Bordelais et récemment l'Union Athlétique Libournaise par 6 à 0, en un match comptant pour le championnat. Il sera donc intéressant de voir cette équipe, qui n'est jamais venue à Pau, et dont le jeu est vif, alerte et si plaisant à suivre. Deux de ses équipiers, Navie et Marcisseau ont été sélectionnés pour disputer le 30 courant, à Paris, la rencontre Nord-Sud.

La Section Paloise opposera son meilleur quinze qui, comme le témoinne sa brillante victoire sur le Boucau, arrive progressivement en forme.

Coup d'envoi à 2 heures et demi précises.

Prix des places : Loges : 2 fr. ; Tribunes : 1 fr. 50 ; Tribunes (Militaires et Scolaires) : 1 fr. ; Pelouse : 0 fr. 75 ; Pelouse (Militaires et Scolaires), 0 fr. 50.

OLORON. — Obsèques. — Les obsèques de M. Hertrand Loubet ont eu lieu dimanche au milieu d'une assistance considérable. Sur la volonté exprimée par notre regretté ami, aucun discours n'a été prononcé.

Dans ses dispositions testamentaires, M. Bertrand Loubet a fait des legs généreux aux hospices, à l'Orphelinat, au Bureau de Bienfaisance et aux cinq Sociétés de Secours Mutuels dont il était membre honoraire.

CINEMA PALACE

Représentations du mardi au dimanche à 8 h. 1/2. Matinées les mardi, jeudi et dimanche à 3 heures.

EXTRAIT des Registres de l'Etat Civil.

Mariages. Jean-Julien-Eugène Lartigue, tailleur d'habits, et Alice-Marie-Jeanne Larrouy, repasseuse ; à Pau.

Décès. Marie Darles, veuve Clavert, sans profession, née à Poulillon (Landes), 89 ans. Lucien Cambot relieur, né à Pau, 78 ans. Bernard Caron dit Pigaill, propriétaire, né à Simacourbe, 79 ans.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Observations de la Maison DAIGNAS, 14, rue Taylor. Jeudi 20 Décembre 1917.

A 9 heures du matin (Pluie)..... + 102
A Midi (Couvert)..... + 308
A 3 heures (Couvert)..... + 405
Maxima de la journée..... + 503
Minima de la nuit..... + 093
Le baromètre est à 739 m/m en baisse.

AVIS

Un paquet assez volumineux, recouvert de toile cirée, avec courroie, renfermant des livres de comptabilité, des marchandises et un parapluie enveloppé de papier bleu, a été déposé momentanément lundi dernier, vers 9 heures du matin, Avenue de la Gare, au coin de l'Usine Couget. Ce paquet a disparu durant les quelques minutes d'absence du porteur. Prière à la personne qui a trouvé ce paquet ou à celles qui pourraient donner des indications à ce sujet de vouloir bien avertir la Maison RENEVER-VADE et LA LANGE, 2, rue d'Etiigny, Pau. Récompense : 100 francs.

CONTRE LA VIE CHÈRE

Les familles Belges rempailleront le Beurre par la Margarine « Astra ». Résultats supérieurs, moitié prix. Vente au détail sous les deux halles et bonnes épiceries. Mêmes dépôts sous les halles : ours de l'année, conservés, 2 fr 25 les douze.

Au RENARD BLEU
MAISON MIRC, Fourreur
14, rue Serviez.
Châles considérables en Fourrures de toutes sortes. — Prix très modérés. — Transformations, Réparations, Conservation.

CONVOI FUNÈBRE
M. J. Sérès et Mlle Olympe Sérès, prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de
Mademoiselle Thérèse SÉRIS
leur sœur.

qui auront lieu le vendredi 21 courant en l'église St-Jacques, à 10 heures.
On se réunira à la maison mortuaire, 76, rue Gassies à 9 h. 1/2.

CONVOI FUNÈBRE
M. et Mme Jean Curon et leurs enfants ; M. et Mme Louis Lacaze-Labadie et leurs enfants ; les familles Curon (de Simacourbe), Mariette (d'Espouy) et Loustaun (de Moutours), prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister aux obsèques de
Monsieur Honoré CURON
leur père, beau-père, grand-père et oncle, qui auront lieu le vendredi 21 courant, à l'église St-Jacques à 8 h. 1/2.
On se réunira à la maison mortuaire, 4, cours Bosquet, à 8 heures.

CONVOI FUNÈBRE
Mme Veuve Jules Lembeve et ses enfants M. et Mme Carrère et leurs enfants, les familles Joseph Bartette, Semont, Lembeve, Dargives, Carrère et Lacoste, ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de